



République Française
Département de l'Essonne
BP 56 - 6 Rue Piver
91265 Juvisy-sur-Orge Cedex

DÉLIBÉRATION N° 29 DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 9 JUIN 2023

Objet : Désignation des suppléants en vue de l'élection des sénateurs du dimanche 24 septembre 2023

Nombre de conseillers Municipaux en exercice	33
Présents	26
Votants	33

Pièce jointe : Procès-verbal d'élection

Les membres du Conseil Municipal de la Commune de JUVISY-SUR-ORGE, légalement convoqués le mardi 30 juin 2023, se sont réunis en Salle du Conseil Municipal Xavier PIDOUX DE LA MADUERE sise au 64 Grande Rue à Juvisy-sur-Orge de leur séance vendredi 9 juin 2023 sous la présidence de Mme. Lamia BENSARSA REDA

Présents : Mme BENSARSA REDA, M. BENETEAU, Mme FALGUIERES, Mme COSTA, M. NASSE, Mme HURIEZ, M. SAINT-PIERRE, Mme GUIBLIN, Mme ROBIN, Mme ROQUES, M. DOUTEAU, M. GOMEZ, Mme BEGHE, M. MONTEIRO, Mme ABBACI, Mme SERMAGE, M. SOUKOUNA, Mme AVELLANO, M. VILLEMEUR, M. COSTES, Mme GAUTHIER, M. PLAS, Mme KEHELAL, Mme DIAWARA, Mme RIVIER, M. BRUNIER-COULIN.

Absents représentés M. PERRIMOND représenté par Mme FALGUIERES, Mme MOUREY-RIVET représentée par Mme COSTA, M. SOLIGO représenté par Mme HURIEZ, M. DI TOMMASO représenté par M. BENETEAU, Mme ERFAN représentée par Mme ROBIN, M. LORIC représenté par Mme ABBACI, Mme MARTINS représentée par Mme SERMAGE.

Absents non représentés :

- Secrétaire de séance : -Monsieur BENETEAU

VU le Code des Collectivités Territoriales,

VU le Code électoral et notamment les articles L. 283 à L. 290 - 1,

VU le décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

VU l'arrêté n° 2023-PREF-DRCL n° 83 du 26 mai 2023 fixant le mode de scrutin et le nombre de délégués, de délégués supplémentaires et de suppléants pour la désignation du collège électoral en vue de l'élection des sénateurs,

CONSIDERANT que dans le cadre des élections sénatoriales prévues le dimanche 24 septembre 2023, les conseillers municipaux doivent désigner leurs délégués suppléants,

CONSIDERANT que pour la Commune de Juvisy-sur-Orge (entre 9 000 et 29 999 habitants) tous les conseillers municipaux sont délégués de droit et ne disposent pas de la faculté de refuser leur mandat,

CONSIDERANT qu'il n'y a pas de délégués supplémentaires, mais qu'il convient d'élire des délégués suppléants au nombre de 9,

a) Composition du bureau électoral

Madame BENSARSA REDA indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Mme AVELLANO et M. NASSE, ainsi que Mme DIAWARA et M. SOUKOUNA, la présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Election des délégués

Les 3 listes déposées et enregistrées sont : « liste : Juvisy nous unit », « liste : Juvisy, à gauche toute » et « liste : Juvisy relevons le défi citoyen »

Composition des listes :

La liste « Juvisy nous unit » est composée par : 1. Adnane BENNANI, 2 Marie-Claire CAGNIN., 3. Aimé BOULESTEIX, 4. Danièle NASSE, 5. Vincent GRANSAC, 6. Sophie BOULANGER, 7. Younès EL OUARGUI, 8. Océane PARMENTELOT, 9. Hassan REDA.

La liste « Juvisy, à gauche toute » liste : « est composée par : 1. Sonia KANTIANA, 2. Cédric NAUDET, BEILLARD, 3. Anne-Claudine OLLER-NAUDER, 4. Andrei STOIAN, 5. Sophie LE BRETON-MAZIANE, 6. Thibaud HARROIS, 7. Jacqueline SIRIEIX, 8. Arnaud BEILLARD, 9. Virginie VASELON-GIOT

La Liste « Juvisy, relevons le défi citoyen » est composée par : 1. Hicham OUMOISS, 2. Marion BENOIST, 3. Hamedi CAMARA, 4. Sandrine THEO, 5. Hervé FUCHSHAM.

Madame le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Le Conseil Municipal PREND ACTE,

Qu'après avoir procéder au dépouillement des bulletins de vote,

- nombre de bulletins : 33
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 33

1^{re} répartition :

Ont obtenu :

- liste : « Juvisy nous unit » 26 voix
- liste : « Juvisy, à gauche toute » 6 voix
- liste « Juvisy, relevons le défi citoyen »: 1 voix

Le quotient applicable est : $33/9 = 3,66$

La liste « Juvisy nous unit » obtient : $26/3,66 = 7,10$ soit 7 sièges

La liste « Juvisy, à gauche toute » obtient : $6/3,66 = 1,63$ soit 1 siège

La liste « Juvisy, relevons le défi citoyen » $1/3,66 = 0,27$ soit 0 siège

Ainsi 8 sièges ont été attribués. Il est procédé à la répartition du 9^{ème} siège :

Liste « Juvisy nous unit »	$26 / (7+1) = 3.25$
Liste « liste : Juvisy : Unis pour la Ville » :	$6 / (1 +1) = 3$
Liste « liste : La France Insoumise »	$1 : (0+1) = 1$

La liste Juvisy nous unit » obtient le 9^{ème} siège.

Madame Lamia BENSARSA REDA proclame les résultats définitifs :

Liste « Juvisy nous unit » :	8 sièges
Liste « Juvisy, à gauche » :	1 siège
Liste « Juvisy, relevons le défi citoyen » :	0 siège

DIT que sont désignés les 9 délégués suppléants suivants, à savoir :

- « Juvisy nous unit » : 1. Adnane BENNANI, 2 Marie-Claire CAGNIN., 3. Aimé BOULESTEIX, 4. Danièle NASSE, 5. Vincent GRANSAC, 6. Sophie BOULANGER, 7. Younès EL OUARGUI, 8. Océane PARMENTELOT
- «Juvisy à gauche toute » : 1. Sonia KANTIANA

DIT que l'élection des délégués suppléants est conforme au Procès verbal joint à la présente délibération.

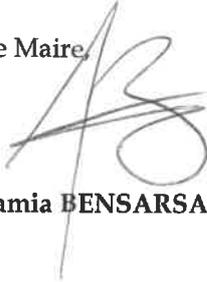
Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Juvisy-sur-Orge, le 12 juin 2023



Le Maire,


Lamia BENSARSA REDA

